



**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"**  
**Société Anonyme au Capital de 12.623.469 Dinars**  
**Siège Social Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre**  
**1003 Tunis El Khadra**

**CONVOCA TION**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 JUIN 2022, à 11h00 au siège social sis au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1003 Tunis El Khadra , à l'effet de délibérer sur :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2021.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2021.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2021.
4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2021.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2021.
7. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2021.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2021.
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2021 et de la rémunération des membres du CPAI.
10. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts.
11. Pouvoirs pour les formalités.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROJETS DES RESOLUTIONS :**

**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société tunisienne des Industries de Pneumatiques STIP entérine le retard de sa tenue qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière. Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2021 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2021. Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2021, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité. Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2021. Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2021 des jetons de présence à hauteur de ..... (.....DT) Dinars par séance avec un maximum de ..... (..... DT) Dinars par an pour chaque Administrateur, et une rémunération similaire de ..... (.....DT) dinars par réunion avec un maximum de ..... (.....DT) dinars par an, pour chaque membre du comité permanent d'audit interne. Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des résultats bénéficiaire de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 soit ..... Dinars. Elle décide leur affectation comme suit :  
..... Dinars -  
-  
-  
-  
Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2021, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés. Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Huitième résolution**

En application des dispositions de l'article 19 des statuts et notamment le 3eme alinéa relatif au renouvellement du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration des mandats des administrateurs suivants :

Messieurs

Montacer DRIDI représentant de la société AFRICA HOLDING

Khemiss BABA

Faouzi SKHIRI

Ali LABIEDH représentant des petits porteurs

Mohamed Ali CHEKIR

Aussi, et en vertu de l'article 17 des statuts, l'OCT représenté par Mr Imed CHAAR, du fait de la cession totale des actions lui revenant, n'est plus membre du conseil d'administration de la STIP à effet du 21 décembre 2021.

Le bureau de l'assemblée a reçu .... Candidatures pour les sièges objet des renouvellements :

-  
-  
-  
-  
-

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

-  
-  
-  
-  
-

dont les mandats prennent fin à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Mr ..... a été désigné comme représentant des petits porteurs, usufruitier.

De ce fait, le conseil d'administration se trouve composé des administrateurs suivants :

-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

#### **Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 192 et 209 du code des sociétés commerciales, des fonctions suivantes occupées par les Administrateurs de la STIP :

- Mr Abdelkader DRIDI : Président du conseil d'administration

Président du conseil d'administration de la SOMACOP

PDG AFRICA HOLDING

PDG de la SIOC

Gérant de la tannerie AFRICA PRODUCTION

- Mr Mohamed Ali CHEKIR

Gérant du cabinet Conseil et études stratégiques.

- Mr Montacer DRIDI : Vice président

Administrateur et Directeur Général SOMACOP

Administrateur AFRICA HOLDING

Gérant de la SOMACOP Plus

-Mr Faouzi SKHIRI  
Gérant du cabinet de consulting TTC  
Administrateur SOMACOP

-Mr Ali LABIEDH  
Gérant de la société Abattoir avicole du nord

-Mr Khemiss BABA  
Directeur Général STIP  
Administrateur SOMACOP

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Dixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal ou son mandataire, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.



**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"**  
**Société Anonyme au Capital de 12.623.469 Dinars**  
**Siège Social Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre**  
**1003 Tunis El Khadhra**

CONVOCA T I O N

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 JUIN 2022, à 12h00 au siège social sis au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1003 Tunis El Khadhra , à l'effet de délibérer sur :

- 1- Continuité de l'activité de la société
- 2- Augmentation du capital de la société
- 3- Mise à jour des statuts
- 4- Pouvoir pour les formalités

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le PROJET DES RESOLUTIONS :**

Le projet des résolutions se présente comme suit :

**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration décide la continuité de l'activité de l'entreprise.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....  
des actionnaires présents ou représentés.

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, entérine la décision du conseil d'administration portant augmentation du capital de la STIP par incorporation des comptes courant associés (Mr Abdelkader DRIDI pour 10 000 000 DT et AFRICA HOLDING pour 1 000 000 DT)

L'AGE donne pouvoir au conseil d'administration pour définir les modalités et les conditions de réalisation de cette augmentation.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....  
des actionnaires présents ou représentés.

**Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve les travaux d'amendements et de mise à jour des statuts à l'effet d'assurer sa conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires en matière de code des sociétés commerciales.

Les articles objet des modifications s'énoncent désormais comme suit :

Article : .....

Article : .....

Article : .....

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....  
des actionnaires présents ou représentés.

**Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....  
des actionnaires présents ou représentés.

